

**M. Mazankowski:** Le président du comité demande comment cela est possible. Cela vient d'un amendement proposé par notre parti avec l'appui de la majorité des membres du comité des transports. En voulant supprimer cette disposition, le NPD prouve deux choses. D'abord, qu'il s'oppose aux camionneurs, au petit artisan qui achète son camion et le fait entretenir par des mécaniciens de son village. Ils sont contre les camionneurs artisans de l'ouest du Canada. Ils sont aussi contre les producteurs car l'objet de l'amendement est de maximiser les recettes du producteur.

Selon la loi, l'administrateur ne pourra engager des camionneurs que pour servir le mieux possible l'intérêt des producteurs. Voilà pourquoi notre parti souhaite que l'on établisse un réseau de transport qui ne soit pas seulement efficace et sûr, mais qui utilise tous les modes de transport possibles, précisément pour que le grain soit transporté aussi rapidement et efficacement que possible.

J'éprouve beaucoup de difficultés à suivre le raisonnement fallacieux du NPD. Je crois qu'ils ne comprennent rien à ce qui se passe. Ils n'ont pas de représentant auprès des agriculteurs. Autrement, ils sauraient que ceux-ci souhaitent que l'on crée un système de transport efficace et sûr, qui fasse appel à tous les modes de transport. Mais ils ont encore recours à leurs vieux arguments alarmistes. Si on fait ceci, on va supprimer tous les embranchements, on va détruire la Commission du blé et ruiner le système de commercialisation. Ils n'ont rien d'autre à offrir, que leurs arguments alarmistes et leurs principes et idéologie. D'après moi monsieur le Président, il n'est pas dans l'intérêt des céréaliers de suivre cette logique. C'est pourtant ce à quoi devrait viser tout le projet, même si nombre de ces dispositions seront désavantageuses pour le producteur.

Pourtant, tous les députés ont reconnu, de même que quiconque s'y connaît en matière de manutention et de transport des grains, que nous devons pouvoir compter sur un système de transport rapide, sûr et efficace. En fait, le projet de loi ne favorise pas beaucoup l'efficacité. On favorise plutôt le *statu quo*, un régime qui se révèle onéreux. Avec l'appui du NPD, on assure aux chemins de fer un revenu annuel garanti. Les membres de ce parti offrent ce cadeau aux chemins de fer pour se plaindre ensuite de leur manque d'efficacité. Telle est l'hypocrisie des néo-démocrates. Rien dans le projet de loi ne favorise la productivité, l'uniformisation, la rapidité des livraisons ou encore la souplesse des procédés. Pour notre part, nous croyons que cette disposition pourra favoriser une partie de ces choses.

Pour mettre en place le système que nous souhaitons tous, il faut profiter le plus possible de tous les modes de transport. Essentiellement, monsieur le Président, les camions peuvent jouer un rôle complémentaire dans le transport des grains, tout cela au profit du producteur. D'ailleurs, depuis des années les camionneurs s'occupent de transporter du grain. Mais voilà que le projet à l'étude leur ferme désormais la porte. Le fait que le gouvernement ait changé les modes de paiement interdit pratiquement aux camionneurs de jouer un rôle utile.

### *Transport du grain de l'Ouest—Loi*

Il y aurait lieu de prendre cette solution en considération très sérieusement, monsieur le Président, car, dans certains cas, elle permettrait sans aucun doute de réaliser des économies. Le NPD demande qui va verser les nouvelles subventions. Pourtant, cette disposition contribuerait à faire diminuer les coûts pour le producteur et le contribuable, et non pas à les augmenter. C'est pourquoi le président du comité l'a jugée recevable. Le groupe d'étude de l'organisme central de coordination a souligné dans son rapport qu'il serait possible d'économiser quelque 41c. le boisseau en transportant les céréales par camion plutôt que par des embranchements où le trafic n'est pas très intense. Et je ne pense guère me tromper en disant que dans certains cas, les producteurs disposeraient en fait d'un meilleur service. Il faut prendre tous ces points en considération.

Le rapport Hall explique le principe de l'élévateur hors-voie et précise ensuite:

A certains endroits, il faut prévoir un mode particulier de transport des céréales vers les élévateurs afin que les producteurs puissent faire face à la situation. La commission a examiné et évalué un certain nombre de solutions à cet effet. Dans bien des cas, c'est le service ferroviaire actuel qui se révélait le plus coûteux. La commission s'est assez longuement penchée sur la possibilité de mettre en œuvre un service de trains à volume réduit permettant d'utiliser du matériel ainsi que des appareils de chargement et déchargement moins puissants. La commission a conclu que ce mode de transport, bien que possible, ne constituait pas une solution aussi pratique que l'établissement de certains élévateurs hors-voie. Les céréales acheminées à ces élévateurs seraient transportées aux élévateurs des voies ferrées principales par camion sans que le producteur n'ait à assumer de coûts supplémentaires.

Le NPD rejette cette solution découlant d'une importante recommandation du juge Emmett Hall pour lequel ils ne tarissent normalement pas d'éloges. Pourtant, cette remarquable recommandation ne vise qu'à habiliter l'administrateur à mettre en œuvre les principes énoncés par le juge Emmett Hall.

● (1250)

Je voudrais également parler de l'industrie du camionnage et de l'importance vitale qu'elle pourrait prendre si elle était une composante à part entière du transport des céréales, mais j'attendrai le débat sur le prochain article.

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur le Président, il serait peut-être temps de rectifier certains faits.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Premièrement, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a accusé le gouvernement de vouloir, en insérant cet amendement dans le projet de loi, renoncer à certains embranchements. Selon moi, c'est bien ce qu'il soutenait. Je voudrais préciser à Votre Honneur et à la Chambre que le gouvernement n'avait pas prévu cette disposition dans la première version du projet de loi. Le député de Végreville (M. Mazankowski) a pourtant bien dit que c'est lui qui a proposé cet amendement au comité, amendement auquel s'opposent maintenant les néo-démocrates et qui porte sur un alinéa de l'article 17.